



Vendeur qui oublie de compter un article, informations

Par **soso1608**, le **27/06/2011** à **11:48**

Bonjour,
nous avons acheté plusieurs choses dans un magasins (vetements) et la vendeuse a omis de compter un des articles.
on doit y retourner récupérer un des autres articles achetés (car retouches) la vendeuse peut elle nous faire payer l'article qu'elle a oublié l'autre jour (sachant que celui ci n'est pas allé en retouche, qu'on a l'a pris sur place et ramené chez nous mais qu'il ne figure pas sur le ticket de caisse) ou peut elle ne pas vouloir restituer l'article en retouche sans qu'on lui ai payé l'autre?

merci!

Par **Tisuisse**, le **27/06/2011** à **18:13**

Bonjour,

Quand vous retournerez au magasin, ayez votre ticket de caisse avec vous et ne parlez pas de l'oubli. Si on vous réclame quelque chose pour ce vêtement non comptabilisé, vous faites l'étonné : "mais de quel vêtement vous parlez ? on ne l'a pas ! d'ailleurs, constatez vous-même, il n'est pas sur le ticket de caisse."

En effet, si vous, vous ne contrôlez pas votre monnaie à la caisse, une fois que vous avez quitté cette caisse vous ne pouvez plus réclamer. Là, c'est pareil pour le commerçant.

Par **soso1608**, le **28/06/2011** à **08:14**

merci

en fait on a acheté un costume donc le pantalon et la veste et on a laissé le pantalon pour retouche donc je pense que si c'est la meme elle s'en souviendra, surtout qu'elle a fait la retouche et nous a aidé pour le choix...

mais justement je voulais savoir s'ils avaient le droit, vu qu'ils ont nos coordonnées postales et téléphoniques (qu'on a donné pour la retouche), de nous réclamer de la payer apres (on y est allé vendredi, ca fait donc 4 jours et on recupere le pantalon ce soir)

on verra bien ;-)

merci!
sophie

Par **Tisuisse**, le **28/06/2011** à **08:56**

Etes vous sûre que le prix payé n'est pas le prix du costume ?

Sinon, voyez ce soir. Ensuite, si elle vous réclame le prix de cette veste, soit vous vous en tenez à la réglementation et vous ne la payez pas (c'est au commerçant de vérifier), soit vous êtes honnête et vous réglez votre achat. Sachez que si vous ne la payez pas et que la caissière est employée du magasin, elle risque sa place et de se retrouver au chômage. Personnellement je sais que je payerai la veste en partant du principe que l'erreur est humaine, que chacun à le droit à l'erreur, et que, s'il n'y avait pas eu cet oubli, la veste figurerait sur le ticket de caisse et je l'aurais bien payée. Alors, à vous de voir.

Par **Sidonuts**, le **02/04/2013** à **18:55**

Bonjour est il possible d avoir le nom de l article qui stipule que le magasin ne peut pas vous réclamer le paiement ?

Par **amajuris**, le **02/04/2013** à **20:28**

bsr,

tout d'abord je dirais que si cela vous arrivait de payer trop par erreur ou inattention vous seriez content d'être remboursé.

sinon le code civil est clair quand vous percevez un trop perçu même si c'est la faute de celui qui a payé vous devez remboursé.

maintenant vous faites comme vous voulez et vous verrez bien.

cdt

Par **Sidonuts**, le **02/04/2013** à **22:39**

Je vous donne l'exemple suivant, j'ai acheté plusieurs vêtements chez Zara. Malheureusement, la vendeuse a oublié de bipé une robe. Ne l'ayant pas vu, je suis retourné en magasin pour changer de taille et à ce moment-là, nous nous sommes aperçus de l'erreur, a noté que c'était trois jours après l'achat. L'échange ne s'est donc pas fait, et la vendeuse a mis de côté ma robe prétextant qu'elle ne pouvait pas me la rendre !!! Est-ce normal ?